

Triangulation générale du Jura

Autor(en): **Hennet, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **9 (1857)**

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

IX. TRIANGULATION GÉNÉRALE DU JURA,

par H. HENNET,

ingénieur-vérificateur du cadastre.

La triangulation du Jura fut décrétée par le grand-conseil, le 9 janvier 1846, dans le but de rattacher à une base d'opération régulière les triangulations communales devant servir aux travaux géométriques du cadastre. Il fallait aussi mettre un terme au système vicieux employé jusqu'alors dans les triangulations des communes. Calculées chacune sur autant de bases différentes, non reliées entr'elles, mesurées simplement à la chaîne, quand de leur exactitude dépendaient toutes les opérations des géomètres, ayant de plus une orientation différente de commune à commune, ces triangulations rendaient impossible la formation d'un réseau général embrassant tout le pays ainsi que la jonction des plans pour s'en servir d'une manière régulière et mathématique dans de grandes opérations.

La triangulation générale du Jura est appuyée sur les signaux de la triangulation fédérale de premier ordre tirés de l'*Ergebnisse der trigonometrischen Vermessungen in der Schweiz*, par J. Eschmann, ingénieur fédéral, et publié à Zurich en 1840. Tous ses points sont calculés à la méridienne et à la perpendiculaire de l'observatoire de Berne.

Les travaux furent commencés en 1846 par M. Ch. Renard, alors ingénieur-vérificateur du cadastre du Jura, qui opéra dans une partie des districts de Laufon et de Porrentruy. Ayant été remplacé dans ses fonctions en 1847 par M. le colonel Buchwalder, celui-ci continua l'établissement de signaux et les observations sur ce dernier district, et enfin de 1849 à 1857, ces travaux furent poursuivis et terminés par nous

dans les autres districts ; en sorte qu'aujourd'hui le réseau est complet et s'étend sur tout le Jura bernois.

MM. Renard et Buchwalder firent les observations au moyen d'un théodolite répétiteur de 10'' provenant de M. Kern à Arau, dont les résultats sont satisfaisants ; elles comprennent les triangles N^{os} 1 à 261 du registre ; les autres observations furent faites par nous avec un théodolite de 8'' de Ertel et fils, à Munich, réunissant la légèreté à une excellente construction et division.

La triangulation générale se compose de 743 triangles ayant servi de base à un canevas de détail dans 103 communes soumises à l'arpentage parcellaire depuis 1846, savoir :

District de Porrentruy . . .	27 communes sur	37
» Delémont et Laufon . . .	24	» 35
» Moutier	26	» 35
» Courtelary	9	» 19
» Saignelégier	14	» 17
» Neuveville	3	» 5
	<u>103</u>	<u>147</u>
		<u>103</u>
		44

44 communes, cadastrées avant cette époque en conformité de l'ordonnance de 1827, ne possèdent que des triangulations de détail d'orientation différente.

Les sommets des triangles de la triangulation générale sont assurés par des pierres bornes taillées et plantées profondément. Outre ces points, on a déterminé 128 clochers et clochetons et 315 objets invariables, tels que bornes de communes et d'états, pignons et angles de maisons, poteaux, &c.

Les lignes trigonométriques, établies dans le Seeland en 1847 par M. le colonel Buchwalder en vue du dessèchement des marais, ont parfaitement servi à la triangulation détaillée des communes des districts de Bienne et de Büren ; leur raccordement au réseau général s'est opéré avec la plus grande exactitude.

La ligne méridienne de l'observatoire de Berne, à laquelle sont aussi rapportés les signaux déterminés pour la carte fédérale, divise le Jura du sud au nord en deux parties inégales. Cette ligne passe à 922^m 42^c à l'ouest du signal Haasematt; à 19^m 53 à l'est du signal Montvalat, situé sur Grandval; à 135^m 5 à l'est du centre de la cheminée de l'auberge de Crémines; elle passe entre Vicques et Courchapoix et se dirige vers la Bourg, à 166^m 18 à l'ouest du clocheton.

Relativement à la perpendiculaire, tous les points trigonométriques s'en écartent dans la direction du nord, en partant d'une distance de 15,000^m environ de Berne.

Les résultats des opérations trigonométriques du pays sont inscrits dans le registre à ce destiné divisé en deux parties. La première comprend: les N^{os} des triangles et de leurs côtés, la désignation des points, les angles, les logarithmes des côtés, le N^o des bases et la longueur des côtés en mètres.

La seconde partie renferme le nom des points et des communes sur lesquelles ils se trouvent placés, les azimuts, les coordonnées rectangulaires et la hauteur au-dessus du niveau de la mer des points les plus remarquables.

Ce registre est accompagné d'une feuille du canevas trigonométrique.



X. SUR LE CHEMIN DE FER

de Bienne - Schœnbühl,

par A. MÉRIAN, *ingénieur.*

Messieurs !

La réunion de notre Société me fournit l'occasion de signaler à votre attention un fait d'un grand intérêt pour le Jura tout entier; il s'agit d'une question de chemin de fer.